

# FO

N°2

Elections professionnelles 2011

Toujours critiqué,  
Souvent imité  
Jamais égalé !

## L' INTERESSEMENT

Un accord pour l'attribution d'une prime d'intéressement peut être signé au sein des entreprises. Cet accord n'est cependant pas une obligation.

FO n'a jamais été vraiment convaincu par une prime de ce type car nous considérons que cela a forcément un impact négatif sur les négociations salariales. Or pour FO l'essentiel est l'augmentation du salaire de base.

De plus pour obtenir cette prime, des objectifs doivent être fixés. Au cours des négociations, la direction nous a proposé des objectifs dont les salariés n'ont pas la maîtrise (sécurité, maladie, productivité) et impossibles à tenir. Tout cela pour une prime finale qui aurait été dérisoire. De plus, dans notre conception du syndicalisme, il est toujours dangereux et immoral d'associer un objectif maladie à une quelconque contrepartie financière.

Les critères n'étant pas réalisables et la Direction refusant de faire de réels efforts pour les améliorer, nous n'avons pas signé cet accord.

Un syndicat a signé, les autres syndicats ne s'étant pas opposés, l'accord a été validé et ce que nous avions prédit arriva, les objectifs n'ont pas été atteints, **personne n'a touché de prime d'intéressement.**

VOTEZ FORCE OUVRIERE